

ARRETE MUNICIPAL
n° 2024 - 17
Réglementation de la circulation sur la route du Cruet Nord (V.C. 10)
Travaux de remplacement d'un poteau bois cassé

Le Maire de la Commune de SALES ;

VU l'article L 141-2 du Code de la Voirie Routière ;

VU l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié ;

VU la demande de l'entreprise BOUYGUES E&S - RESEAUX du 04 mars 2024 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation sur la route du Cruet Nord (V.C. 10) durant les travaux de remplacement d'un poteau bois cassé, afin d'assurer la sécurité des usagers de cette voie et du personnel de l'entreprise ;

CONSIDERANT que son intervention pourrait provoquer, du fait de son emplacement, des perturbations dans la circulation des véhicules,

ARRETE

Article 1 :

Deux jours durant la période du jeudi 21 mars au mardi 26 mars 2024, la circulation sera **PERTURBEE** sur la route du Cruet Nord (V.C. 10) durant les travaux de remplacement d'un poteau bois cassé.

Article 2 :

La signalisation nécessaire sera assurée par l'entreprise BOUYGUES E&S - RESEAUX, chargée des travaux.

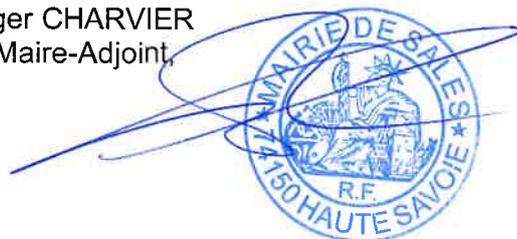
Article 3 :

Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Entreprise BOUYGUES E&S - RESEAUX (73800 MONTMELIAN) – pa.bosquet@bouygues-es.com

SALES, le 12 mars 2024

Roger CHARVIER
1^{er} Maire-Adjoint,



Copies :

- Gendarmerie de Rumilly - cob.rumilly@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- Pompiers de Rumilly - rumilly.prevision@sdis74.fr ; rumilly.chef@sdis74.fr
- Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie – contact@rumilly-terredesavoie.fr
- Anthony AVRILLON – anthony.avrillon@mairie-sales.fr



20 m

(45.864952 5.962075);(45.864380 5.962585);(45.864605 5.963148);(45.865146 5.962660);(45.864952 5.962075);